

L'an deux mille vingt, le Vendredi 10 juillet à 14h, le Conseil Municipal de la Commune de Vallon Pont d'Arc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, public non admis et retransmission vidéo en direct, sous la Présidence de Monsieur Guy MASSOT, Maire,

Étaient présents : Mesdames Maryse RABIER, Nathalie VOLLE, Danielle PRIMET-SERIKET, Vanessa PEGORER, Martine BATTINI, Nell ANICOT, Fanny CHAZALON, Assmaa ROUIYASSE, Messieurs Guy MASSOT, Claude BENAHMED, Jean COROMINA, Thierry SEGARD, Jacques GIMENEZ, Max DIVOL,

Absents : Jacques PRADIER, Yves CHARMASSON, Éric MARTINENT, Samy CHEMELLALI, Marie-LARDEAU – KUHNL,

Pouvoirs :

PRADIER Jacques à SEGARD Thierry
CHARMASSON Yves à DIVOL Max
MARTINENT Eric à MASSOT Guy
CHEMELLALI Samy à BENAHMED Claude
LARDEAU-KUHNL Marie à VOLLE Nathalie

PRESENTS	14
ABSENTS	5
POUVOIRS	5
VOTANTS	19

Secrétaire de séance : SEGARD Thierry

Ouverture de séance : 14h04
Date de la convocation : 06 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

ADMINISTRATION GENERALE :

**• ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS
POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n°ARR-BEAG-02-07-2020-1 du 2 juillet 2020 fixant pour chaque commune du département de l'Ardèche le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales et le mode de scrutin applicable. Il fait référence également à la circulaire NOR : INTA2015957J du 30 juin 2020 par laquelle le ministre de l'Intérieur donne toutes les instructions utiles sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

L'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants se fait au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Les listes doivent être paritaires. Pour la commune de Vallon Pont d'Arc, il faut élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux à partir des mêmes listes.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire.

Monsieur le Maire a recueilli 2 listes :

- Des projets...avec vous !
- Ecouter, rassembler, agir, une équipe pour Vallon Pont d'Arc

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote.

Les membres du bureau électoral, composé du Maire, **MASSOT Guy**, du secrétaire, **SEGARD Thierry**, des 2 conseillers les plus âgés en présence au moment de l'ouverture du scrutin, **COROMINA Jean** et **BATTINI Martine**, et des 2 conseillers les plus jeunes, **ANICOT Neil** et **ROUYASSE-KHAIL Assmaa**, ont procédé au dépouillement des enveloppes.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 19

A obtenu :

Des projets...avec vous ! : 14 voix

Ecouter, rassembler, agir, une équipe pour Vallon Pont d'Arc : 4 voix

Après calcul, les mandats de délégués sont répartis ainsi qu'il suit :

Liste **Des projets...avec vous !** obtient 4 mandats de délégués

Liste **Ecouter, rassembler, agir, une équipe pour Vallon Pont d'Arc** obtient 1 mandat de délégué.

Les 3 mandats de délégués suppléants sont attribués à la liste « Des projets...avec vous ! »

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
MASSOT Guy	Des projets...avec vous !	Délégué
RABIER Maryse	Des projets...avec vous !	Déléguée
BENAHMED Claude	Des projets...avec vous !	Délégué
PRIMET-SERIKET Danielle	Des projets...avec vous !	Déléguée
DIVOL Max	Ecouter, rassembler, agir, une équipe pour Vallon Pont d'Arc	Délégué
BATTINI Martine	Des projets...avec vous !	Suppléante
COROMINA Jean	Des projets...avec vous !	Suppléant
LARDEAU-KUHNL Marie	Des projets...avec vous !	Suppléante

Questions diverses

- **Communauté de commune des Gorges de l'Ardèche : élection du président, Luc PICHON, et du 1^{er} vice-président, Claude BENAHMED, jeudi soir.**

- **Thierry SEGARD demande à Guy MASSOT si l'on doit voter le compte rendu du dernier conseil municipal du 06 juillet 2020.**

Guy MASSOT répond qu'il n'a pas encore été finalisé, il sera donc approuvé au prochain conseil municipal fin juillet.

- **Prochain conseil municipal prévu le lundi 27 juillet 2020 à confirmer.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h18

Fait le 10 juillet 2020,

Le Maire
Guy MASSOT



Le secrétaire de séance
Thierry SEGARD